

Image not found or type unknown



Puis-faire appel de mon divorce ?

Par **estherandjesus**, le **09/09/2015** à **15:03**

J'ai reçu le jugement de divorce, et mon ex me l'a pas fait signifier. Donc le jugement ne vaut pas divorce je crois ? Je voulais pas divorcer mais nous laisser une chance. Je voulais faire appel du divorce pour gagner du temps, mais je suppose que c'est pas possible puisque le jugement m'a pas été signifié ? Faut-il attendre alors 6 mois pour dire que ce jugement est définitivement non avenu, (article 478 du nouveau code de procédure civile).

Merci d'avance pour votre réponse